Limeil-Brévannes

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira le :

JEUDI 07 DECEMBRE 2023 à 20h00

En salle du Conseil municipal, au sein de l'Hôtel de Ville

Madame le Maire de Limeil-Brévannes

Françoise LECOUFLE

La séance sera ouverte au public et retransmise en direct sur le Facebook de la Ville.

Ordre du jour :

ORGANISATION COMMUNALE

1. Désignation du secrétaire de la séance du Conseil municipal en date du 7 décembre 2023.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 12 octobre 2023.

FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

3. Approbation de la décision modificative n°2 afférente au budget 2023.
4. Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'avances de trésorerie versée à la SEM ALB.
5. Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la commune de Limeil-Brévannes au titre de l'année 2022.
6. Approbation du débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire pour la période 2024-2027.
7. Autorisation de mandater les dépenses d'investissement du budget principal avant le vote du budget primitif 2024.
8. Approbation des créances irrécouvrables – Admission en non-valeur et extinction de créances.
9. Approbation de la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024.
10. Adoption du Règlement budgétaire et financier.
11. Fixation de la durée d'amortissement des biens dans le cadre de l'adoption du référentiel comptable M57.
12. Adoption du régime des provisions à compter du 1er janvier 2024.
13. Approbation du recours aux services du Domaine pour la vente aux enchères de biens mobiliers communaux et mise aux enchères de biens mobiliers communaux.

SYNDICATS ET INTERCOMMUNALITE

14. Présentation du rapport d'activité de l'année 2022 du Syndicat intercommunal INFOCOM'94.

FONCIER ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

15. Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
16. Approbation de la création d'un Périmètre de Protection et mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) sur le territoire communal.
17. Approbation de l'aliénation d'une portion du chemin rural n°29, sis rue Paul Valéry, à la SPLA Avenir Développement GPSEA Aménagement, dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Ballastière Nord.
18. Autorisation donnée au Syndicat d'Action Foncière du Val de Marne (SAF94) pour procéder à l'acquisition de 4 logements dans une copropriété cadastrée AM 195, sise 69 rue Henri Barbusse, et approbation de la convention de portage foncier subséquente.
19. Avis relatif aux dates de dérogation au repos dominical dans les commerces de détail pour l'année 2024.
20. Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec Madame B.

EDUCATION ENFANCE ET PETITE ENFANCE

21. Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) à conclure avec la Caisse des Allocations Familiales (CAF).
22. Approbation des avenants n° 2023-001 aux conventions d'objectifs et de financement prestation de service unique concernant les établissements municipaux d'accueil de jeunes enfants Bout'd'Chou, Farfelune, Pain d'Epices et Petits Lutins.
23. Approbation de l'avenant n° 2023-1 à la convention d'objectifs et de financement prestation de service "Relais Petit Enfance" (RPE) missions renforcées n°12551-49982-2 (bonus territoire Ctg).
24. Approbation de la convention de financement intitulée « Aide au fonctionnement « projet local » sur critères Fonds publics et territoires » pour l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun, avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

SOLIDARITE

25. Approbation du règlement intérieur relatif aux activités à destination des séniors et de la tarification correspondante.

VIE DES QUARTIERS

26. Approbation de la convention n°202300593 à conclure avec la Caisse des allocations familiales (CAF) du Val-de-Marne portant aide au fonctionnement « Projet Local » au titre du soutien aux loisirs et aux projets jeunes.

RESSOURCES HUMAINES

27. Approbation de principe du recours au recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité et pour remplacer les agents (fonctionnaires ou contractuels) momentanément indisponibles pour l'année 2024.
28. Approbation de la modification du tableau des effectifs des emplois permanents.

DECISIONS DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES

29. Information du Conseil municipal sur les décisions prises par le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Affiché en Mairie et publié sur le site internet de la Ville le 1er décembre 2023